

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le 05 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 26 février 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Stéphanie MAGNE, Marie-Claude AVELINO.

PROCURATION(S) : Marie-Claude AVELINO donne procuration à Gérard BRETTE.
Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

**Délibération n° 2026-14
Tarifs de location des salles communales**

Madame Amoreira propose les tarifs suivants quant à la location des salles communales pur 2026 :

Salle du 1000 club

Pour les personnes résidant sur la commune :

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	200 € / jour	250 € / jour	500 €
Le week - end	250 €	300 €	500 €

Pour les personnes résidant hors de la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	300 € / jour	350 € / jour	500 €
Le week - end	350 €	400 €	500 €

Nota : En cas d'annulation, un délai de 3 semaines est à respecter.

En cas de non-respect de ce délai le chèque de caution sera conservé et débité.

Pour les Comités d'Entreprise :

Location en semaine : 200€

Location le week-end : 400€

Caution : 500€

Cuisine en plus : 50€

Pour les locations commerciales : séminaires, foire au vin

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
Tous les jours	500 € / jour	550 € / jour	500

Pour les associations communales :

Salles gratuites et caution donnée tous les 6 mois

Pour les associations hors commune :

En semaine : 150€

Week-end : 200€

Caution : 500€

Cuisine : 50€ en plus

Nota : pour toutes les locations un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée.

Location pour l'ajout de la salle dite "Club House" : 50€

Location du matériel de sonorisation : 50€ avec une caution spécifique et complémentaire de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

Membres : 14

Présents : 9

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.